



MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

DECISION N° 291

-0-0-0-

Tél : 04.94.34.94.88

Réf : SB

Monsieur Frédéric BOCCALETTI, Maire de la commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES, Député du Var,

VU, le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU, le code de l'Urbanisme, notamment l'article R,421-1 et suivants,

VU, la délibération du Conseil Municipal n° 17061 du 27 avril 2026, portant la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, en application de l'Article L.2122-22 susvisé,

CONSIDERANT qu'il convient de déposer une déclaration préalable, pour la modification des façades et la réfection de la toiture du poste de secours Bonnegrâce au 601 promenade Général Charles de Gaulle.

DECIDE

ARTICLE 1: Compte-tenu de la nécessité de procéder à la modification des façades et à la réfection de la toiture du poste de secours de Bonnegrâce au 601 promenade Général Charles de Gaulle, de déposer une déclaration préalable.

ARTICLE 2: Il sera rendu compte de la présente décision lors d'un prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3: La Direction Générale des Services de la Mairie sera chargée de l'exécution de la présente décision.

FAIT A SIX-FOURS-LES-PLAGES, le 14/10/2026



Frédéric BOCCALETTI
Maire de Six-Fours-Les-Plages
Député du Var

HOTEL DE VILLE – BP 97 – 83183 SIX-FOURS-LES-PLAGES CEDEX

Identifiant n° : 083-218301299-20261014-lmc163884-AR-1-1

Date de télétransmission au contrôle de légalité : 14 octobre 2026



Mise en ligne le : 15/10/2026 09:58 (Europe/Paris)

Collectivité : Six-Fours-les-Plages

https://www.intramuros.org/six-fours-les-plages/documents_administratifs/82750